

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2019-26</b>
---	---	-----------------

**SEANCE DU 29 AOÛT 2019**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 29 août 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, <del>GIRARD François</del> , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, <del>CORNESSE Jean-Pierre</del> , DESBOIS Charline, <del>GIRARDIN Carine</del> , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, <del>MAURICE Roseline</del> , <del>MENETRIER Adrien</del> , MORTIER Céline, <del>PAUVERT Yohan</del> , <del>PAJOT Marc</del> .  <b>Procuration :</b> <b>Absents :</b> GIRARD François, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARDIN Carine, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc, Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	8	

**Date de la convocation**  
 19/08/2019  
**Date d'affichage**  
 30/08/2019

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE 2019**

Monsieur le Maire,

- rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2016-39 du 30 juin 2016 relative au choix du prestataire « Les Portes de Bourgogne » pour la réalisation des repas de la cantine scolaire de Créancey ;
- précise que depuis cet engagement le restaurant « Les Portes de Bourgogne » n'a pas augmenté les tarifs de ses prestations.
- donne lecture du courrier de Monsieur Gilbert, gérant dudit restaurant, qui informe la commune de l'actualisation des tarifs de prestation pour la réalisation des repas de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **FIXE** le tarif du repas de la cantine scolaire à 5.00 € à compter du 2 septembre 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT